

DE ROUBAIX-QU'IL CONCIT

LES NOUVEAUX IMPOTS

DANS les Contributions Indirectes

Les projets de M. Klotz seront-ils ceux de M. Marsal ?

Parmi les problèmes les plus angoissants de l'heure présente, figure en toute première ligne, celui des nombreux impôts que nous allons avoir à payer...

Les impôts sur les alcools

Tout d'abord, le droit de circulation sur les vins sera élevé de 15 francs par hectolitre, et de 5 francs par hectolitre sur les piédestaux de dépense...

Foch à l'Académie Française

Paris, 5 février. — Le maréchal Foch, élu membre de l'Académie française, en remplacement du marquis de Vogüé, a été reçu aujourd'hui, et a prononcé un discours.

L'incorporation de la classe 20

Notre ami DEGUISE, député de l'Aisne, et plusieurs de ses collègues ont déposé au Sénat un projet relatif à l'appel de la classe 1920.

Les verreries de Benain

ELLES SERONT ALIMENTÉES EN CHARBON GRÂCE A L'INTERVENTION DE NOTRE AMI F. LEFEBVRE.

Métaux précieux et Cartes à jouer

Les objets fabriqués en métaux précieux subissent, eux aussi, une surtaxe très marquée.

Un express à tamponne

un train de marchandises IL Y A QUINZE MORTS ET TRENTE BLESSÉS

Dijon, 5 février. — A minuit 05, l'express n° 10, qui avait quitté Lyon à 20 heures, a tamponné un train de marchandises à l'arrêt au pont de la Perronne.

Pauvres Spectacles

Cette fois, en pareil cas, ils sont les moins considérés de la société.

Le voleur défenestré

IL FAISAIT PARTIE D'UNE BANDE DE PILLÉURS DE TABLEAUX D'ÉGLISES

En 1918, sous l'occupation ennemie, un vol des plus audacieux fut commis à l'église paroissiale Saint-Gilles, à Bruges.

Au Voler !

Les gendarmes sont p... les battes dans le sac

LA POLICE LES A ARRETÉS

L'enquête ouverte sur les vols commis aux Stocks américains de Miramas vient de donner lieu à un incident intéressant.

Le nouveau Ministre Belge de la Guerre

M. Paul-Emile Janson, député libéral de Tournai, a accepté le portefeuille de la guerre.

APRÈS L'INCIDENT

Le Gouvernement Allemand désapprouve Von Lersner

Mais cela crée une crise

Berlin, 5 février. — Bien qu'étant prématurés, des bruits circulent sur une crise partielle possible au sein du cabinet.

La Diète lève sa séance

en signe de deuil

Berlin, 5 février. — La Diète est unanime à reconnaître, avec le gouvernement, qu'elle est impossible de procéder aux élections qu'on veut imposer à l'Allemagne.

Foch à l'Académie Française

Paris, 5 février. — Le maréchal Foch, élu membre de l'Académie française, en remplacement du marquis de Vogüé, a été reçu aujourd'hui, et a prononcé un discours.

L'incorporation de la classe 20

Notre ami DEGUISE, député de l'Aisne, et plusieurs de ses collègues ont déposé au Sénat un projet relatif à l'appel de la classe 1920.

Les verreries de Benain

ELLES SERONT ALIMENTÉES EN CHARBON GRÂCE A L'INTERVENTION DE NOTRE AMI F. LEFEBVRE.

Métaux précieux et Cartes à jouer

Les objets fabriqués en métaux précieux subissent, eux aussi, une surtaxe très marquée.

Un express à tamponne

un train de marchandises IL Y A QUINZE MORTS ET TRENTE BLESSÉS

Dijon, 5 février. — A minuit 05, l'express n° 10, qui avait quitté Lyon à 20 heures, a tamponné un train de marchandises à l'arrêt au pont de la Perronne.

Pauvres Spectacles

Cette fois, en pareil cas, ils sont les moins considérés de la société.

Le voleur défenestré

IL FAISAIT PARTIE D'UNE BANDE DE PILLÉURS DE TABLEAUX D'ÉGLISES

En 1918, sous l'occupation ennemie, un vol des plus audacieux fut commis à l'église paroissiale Saint-Gilles, à Bruges.

Au Voler !

Les gendarmes sont p... les battes dans le sac

LA POLICE LES A ARRETÉS

L'enquête ouverte sur les vols commis aux Stocks américains de Miramas vient de donner lieu à un incident intéressant.

Le nouveau Ministre Belge de la Guerre

M. Paul-Emile Janson, député libéral de Tournai, a accepté le portefeuille de la guerre.

A LA CHAMBRE

Contes et Nouvelles

Le petit gardeur de vaches

Messieurs les Jurés,

Durant les longs mois de ma pénible détention dans la prison de... j'ai acquis la certitude que...

LES INTERPELLATIONS

Paris, 5 février. — Les tribunes et les galeries publiques sont absolument comblées.

M. Cornudet et le Traité

Le premier interpellateur, M. CORNUDET, s'exprime de la façon la plus simple, mais avec une grande énergie de paroles.

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

M. CORNUDET. — Le traité, dit-il, nous a rendu notre chère Alsace-Lorraine (applaudissements).

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

L'ASSASSINAT

Bouchère de Marcq-en-Barzèul

L'ex-soldat boche STIERLING EST CONDAMNÉ A MORT

Le dernier jour de la session d'Assises doit être employé à juger Lucien Stierling, 21 ans.

Mme Duriez, la bouchère de Marcq-en-Barzèul.

Voici les faits contenus dans l'acte d'accusation.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1919, Mme Duriez, bouchère, à Marcq-en-Barzèul, 37 ans, était assise à son domicile.

Après avoir fermé sa boutique, elle se coucha dans son lit.

Elle fut éveillée par un bruit qui lui sembla être celui d'une porte qui s'ouvrait.

Elle se leva et vit devant elle un homme qu'elle ne connaissait pas.

Cet homme, qui se présenta comme un soldat allemand, lui demanda de l'argent.

Elle refusa et fut frappée à la tête par un coup de poing.

Elle tomba et fut violée par le soldat.

Après avoir violé Mme Duriez, le soldat se précipita vers la porte et s'enfuit.

Mme Duriez se releva et appela au secours.

Le soldat fut poursuivi par elle et par ses voisins.

Il fut arrêté par la gendarmerie et conduit au poste.

Il fut interrogé et reconnut ses faits.

Il fut condamné à mort par la Cour d'Assises.

Le président a prononcé la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

Le défenseur a plaidé en faveur de son client.

Le président a lu la sentence.

Le jury a rendu son verdict.

Le procureur général a prononcé son réquisitoire.

CLOTURE DU CONGRÈS

DES CHEMINOTS DE L'ÉTAT

L'ordre du jour est formel

Le Congrès extraordinaire des cheminots de l'Etat a tenu son quatrième et dernier séance à la Maison des Syndicats.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

Le Congrès extraordinaire des cheminots de l'Etat, après avoir épuisé les revendications posées par la Fédération Nationale, ayant traité aux revendications corporatives et à la nationalisation, approuve les décisions prises par le Conseil National et fixe la date extrême du 10 février à l'obtention immédiate des 3.800 francs de traitement minimum, de l'indemnité de résidence portés à 1.200 francs à Paris, du maintien de l'indemnité de 750 francs et de l'octroi de ce minimum au personnel féminin, en s'appuyant sur la formule à la travail égal, salaire égal.

Si à la date du 10 février, satisfaction n'est pas accordée, le conseil d'administration devra déclencher un mouvement de grève dans un délai très bref, en accord avec la Fédération Nationale.

Le mouvement ne prendra fin qu'après que auront été appliquées les revendications posées par la Fédération Nationale, et que des chemins soient placés à la nationalisation de l'Etat.

Les "Békares" pour les Régions libérées

IL PEUT EN VENIR 15.000 PAR MOIS

Par la demande de nombreux habitants de régions libérées, la commission interministérielle chargée du contrôle des importations, vient de permettre l'importation mensuelle de 15.000 cycles allemands.

Elle a décidé, en outre, d'élever le chiffre des cycles importés de pièces détachées à l'usage des constructeurs, mécaniciens et marchands qui ne trouvent difficilement sur notre marché, par ailleurs, les pièces de rechange telles que moyeux, chaînes, etc.

AUX CONSEILS DE GUERRE

L'AFFAIRE VART SERA JUGÉE LE 16 FÉVRIER

Contrairement à ce qu'on annonçait hier, les faits de nos confrères mal informés l'affaire Vart, sera jugée le 16 février prochain, devant le Conseil de guerre de Valenciennes.

On nous a spécifié que l'arrêt de la Cour de Valenciennes n'est pas définitif.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février 1919.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février 1919.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février 1919.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février 1919.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février 1919.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février 1919.

Le conseil de guerre de Valenciennes a jugé l'affaire Vart le 16 février